

L'enlèvement à la belle étoile

Histoire de M. de Saint-Géran

Marie-Louise Pailleron

Plon

Il a été tiré de cet ouvrage

*30 exemplaires sur papier pur fil Lafuma, numérotés de
1 à 30*

L'ENLÈVEMENT
A LA BELLE ÉTOILE



80 L n 27
62250

DU MÊME AUTEUR

Souvenirs de Miette (CRÈS).

La Vie littéraire sous Louis-Philippe (CALMANN LÉVY).

La Revue des Deux Mondes et la Comédie-Française
(CALMANN LÉVY).

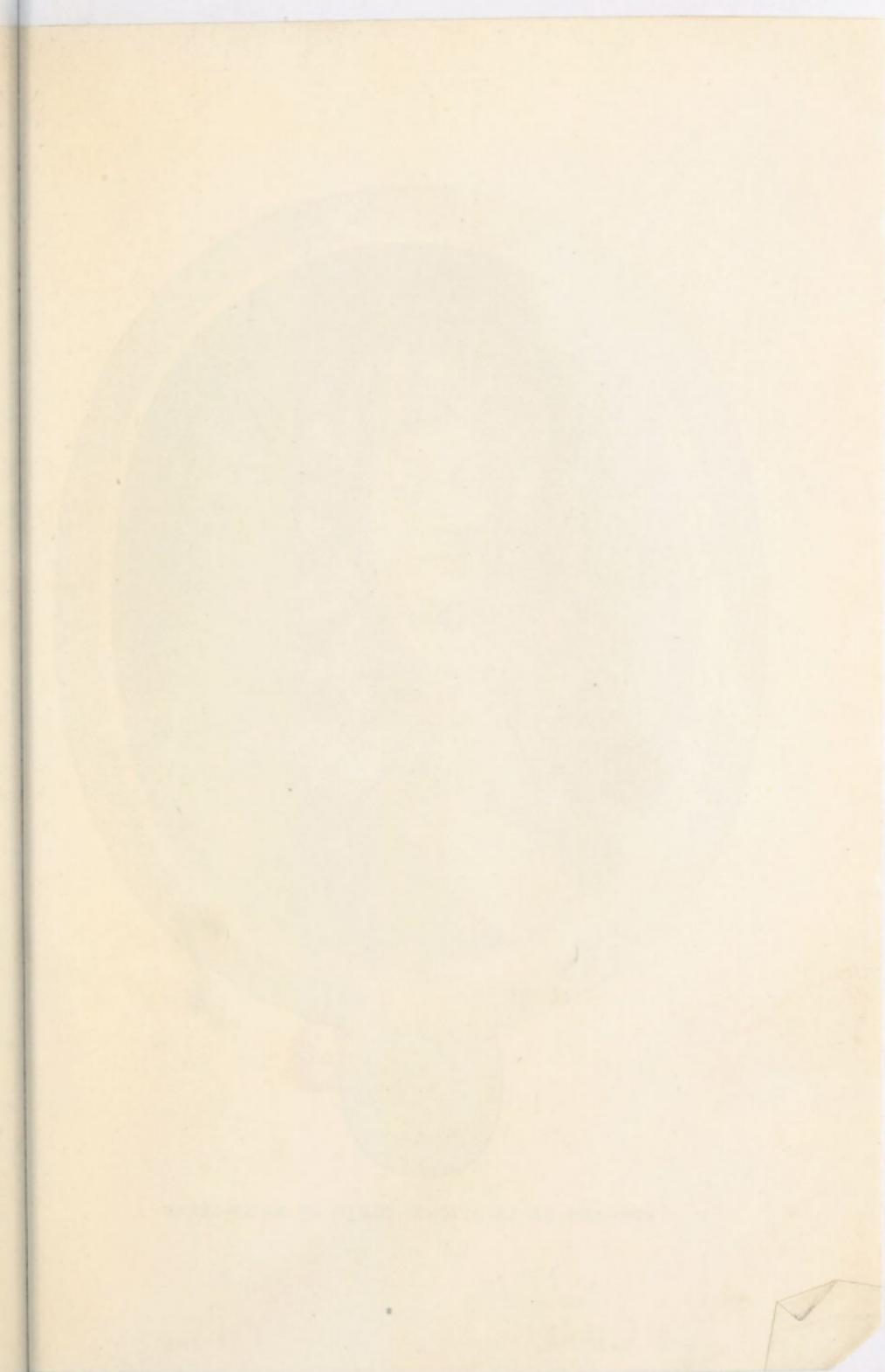
Les Derniers romantiques (PERRIN).

Les Écrivains du Second Empire (PERRIN).

Le Coucou. Roman (FAYARD).

Sainte-Beuve à seize ans (LE DIVAN).

Ce volume a été déposé à la Bibliothèque Nationale
en 1927.





BERNARD DE LA GUICHE, COMTE DE SAINT-GÉRAN

MARIE-LOUISE PAILLÉRON

L'ENLÈVEMENT
A LA BELLE ÉTOILE

HISTOIRE DE M. DE SAINT-GÉLAN

Avec sept gravures hors texte



PARIS

LIBRAIRIE PLON

LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT

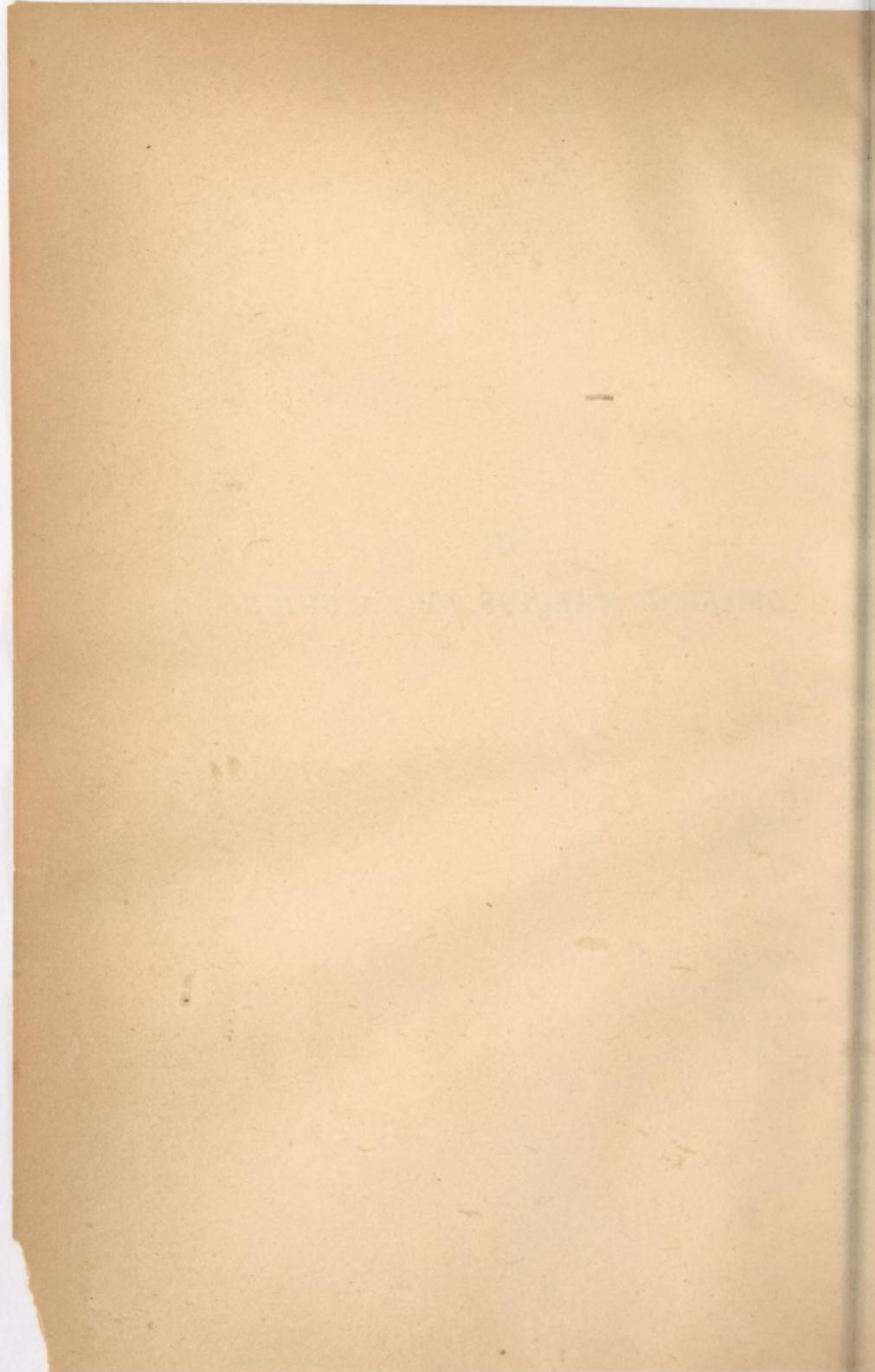
IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6°

Tous droits réservés

Copyright 1927 by Librairie Plon.
Droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays.

AU

GÉNÉRAL MARQUIS DE LA GUICHE



L'ENLÈVEMENT A LA BELLE ÉTOILE

(HISTOIRE DE M. DE SAINT-GÉРАН)

CHAPITRE PREMIER

L'ARBRE ET LES BRANCHES

Gabriel de La Guiche, issu de l'illustre famille des La Guiche en Charolais, est le premier de ce nom qui s'établit au seizième siècle sur la terre bourbonnaise, et donna naissance à la branche des Saint-Géran, laquelle porta dans l'avenir grands et puissants rameaux.

Gabriel de La Guiche, en effet, épousa par contrat du 9 août 1549 Anne Soreau ou Sorel, unique héritière d'Antoine Soreau, seigneur de Saint-Géran de Vaux, Saint-Loup, Gouise, etc. (1).

(1) « Anne Soreau, fille unique d'Antoine Soreau, seigneur de Saint-Géran, et de Péronne de Salignac, dame de Magnac,

La famille Soreau tenait de Jacques Cœur, argentier et conseiller du roi Charles VII, la terre de Saint-Géran, et cette Anne, mariée à Gabriel de La Guiche, demeurait la dernière descendante d'Agnès la Sorelle ou Surelle, « dame de beauté », amie du Roi qui avait pris pour armes un sureau d'or et inspiré à François I^{er} ces vers :

Gentille Agnès, plus de los en mérite
 (La cause estant de France recouvrer)
 Que ce que peut, dedans un cloistre, ouvrir
 Clos nonnain ou bien dévost ermite (1).

Cinq enfants naquirent de ce mariage-ci : l'aîné des cinq fut Philibert, grand maître de l'artillerie, gouverneur du Lyonnais et du Forez, bon ami du roi Henri IV, près duquel il combattit à Ivry : un personnage (2).

Le second fils de Gabriel de La Guiche et d'Anne Sorel sera Claude, chevalier de Saint-Gé-

était la dernière descendante d'Agnès Sorel ou Soreau ». Henri DE CHABANNES, *Histoire de la Maison de Chabannes*, vol. I, p. 245. Dijon, Jobardi, 1892.

(1) Cité par MICHELET, *Histoire de France*, vol. V, p. 225.

(2) Philibert de La Guiche refusa, étant bailli de la ville de Mâcon, d'exécuter les ordres de massacre de la Saint-Barthélemy en 1572 ; il n'en fut pas moins nommé grand maître de l'artillerie de France en 1578, après la démission de Biron, par Henri III.

ran, et pour la première fois on verra le nom de cette terre bourbonnaise accolé au nom patronymique de La Guiche, puis ce Claude contractera mariage à son tour en l'année 1566, avec demoiselle d'Isserpent, et deviendra douze fois père.

Il aura des Philibert, des Antoine, des Godefroy, des Peronnelle, des Françoise et des Marguerite, des Suzanne, des Jeanne et des Diane, des Claude, des Jean et des François, qui seront abbé, chevalier, nonnes, seigneur et même maréchal de France. Ce dernier fut célèbre, il se nomma Jean-François, homme violent, brave et redouté comme il est naturel. Jean-François, qui fit ses premières armes sous le maréchal d'Aumont en 1588 (1), devint chevalier des Ordres, gouverneur du Bourbonnais, maréchal de France : c'est le grand-père de l'homme... ou du fantôme dont nous avons entrepris de conter l'histoire.

Il faut donc s'arrêter ici au maréchal et à ses proches.

Une des sœurs de Jean-François, Marguerite, épousa un baron de Gondras, seigneur du Charolais, dont l'aïeul, grand chasseur, eut l'honneur

(1) BASSOMPIERRE, *Mémoires*, édition Renouard, 4 vol. in-8°, 1870.

d'inspirer à Brantôme une bien belle histoire (1). Un de ses frères fut Godefroy, chevalier de Chitain, réputé pour sa bravoure au temps du Béarnais, où les hommes cependant étaient braves à qui mieux mieux. Hélas ! Chitain finit embroché,

(1) « Le Seigneur de Gondras, de Londe et de Magens, grand et riche seigneur du pays de Bourbonnais, qui a épousé la fille de feu M. le capitaine Saint-Géran, frère du grand maître de l'artillerie, M. de la Guiche, et maître d'une fort belle et forte maison appelée Veüvre, aux frontières du Charolais, de laquelle était sortie sa mère, portait ce nom de Veüvre. En la grande salle de cette maison seigneuriale se voit une grande et belle peinture à huyle remplissant toute une muraille d'un brave chien de chasse qui appartenait à son grand-père maternel, gentilhomme grand veneur, lequel chien se montra si brave et courageux en Forez, un jour, qu'ayant attaqué une matinée un fort grand loup cervier et l'avoir estranglé et au sortir de ce combat sortant du tout ensanglanté, après avoir reçu plusieurs lardasses des défenses d'un sanglier, qui était poursuivi par quelques autres veneurs qui n'étaient de la meute de son maistre sur lequel il se jeta et duquel il vint à bout à l'ayde qu'il eut et duquel il eut la curée, l'après-midi se trouvant plus frais et plus gaillard, plus plein de cœur, voire plus animé qu'il n'était le matin, retourna pour la troisième fois à la chasse avec son maître qui s'y heurtait quasi plus qu'il ne devait. Or la fortune voulut qu'un grand cerf fust élané du fort, qui fut tellement couru par les chiens, que l'ayant finalement forcé de se jeter dans une grande eau, et luy avoir sauté au col après plusieurs et diverses morsures, l'atterra finalement comme il avait fait la sauvagine du matin, tellement que ce chien s'eschauffa de telle façon cette journée-là n'ayant fait autre chose que courir et combattre, que s'estant rendu dans la maison de son maître plein de gloire et de despouilles, estant tout en feu et

comme on le verra tout à l'heure. Il faut bien convenir que tous ces Saint-Géran furent gens peu faciles, rancuneux et batailleurs, rudes, processifs, susceptibles quant à leurs droits, et respectant peu ceux des autres, perpétuellement en lutte avec leur province et celles d'alentour.

aussi qu'il était percé comme une crible de daguades que le cerf luy avait données, que haletant et tirant un pied de langue entre les jambes de son maître, jouxte que c'était en été, il mourut à la vue de celui qui fut extrêmement marri de ne l'avoir pu secourir, tellement que pour avoir reconnu la bonté et grandeur de son chien il ne voulut jamais permettre que la charogne en fust portée à la voirie pour estre déchirée des chiens charoppiers ou bien des corbeaux, ainsi le fit enterrer dans la salle où il couchait, dessous son lit. Et non content de cela, fit bravement peindre et portruire son chien, selon sa grandeur, retournant de la chasse de ses trois bestes fauves à la paroy d'une des quatre murailles regardant son lict, ensemble quelque escripture au pied; histoire qui se voit et se lit encore par tous ceux qui fréquentent céans. Ce récit m'a été fait de ceste année 1593 estant en Forest [Forez] en la maison du capitaine Godeau, oncle du dit Gondras, et me fut nommé le nom du chien, par plusieurs fois, qui, pour s'estre montré si brave, ne devrait jamais périr. » (BRANTÔME, *Œuvres, opuscules et pièces diverses*, vol. X, p. 109, éd. Renouard.)

Il existe au château de Saint-Géran de Vaux, au-dessus de la cheminée monumentale de la grande salle du rez-de-chaussée, une peinture représentant le chien du sire de Gondras et ses diverses chasses. Cette peinture, qui doit dater du début du dix-neuvième siècle, en recouvre une autre bien plus ancienne, représentant le même chien; cette dernière serait, paraît-il, fort bien exécutée, mais en très mauvais état.

Lorsque la guerre du Roi leur laissait quelque répit, ils la reprenaient pour leur compte, et la faisaient à leurs ennemis, à leurs voisins, à leurs parents, à leurs rivaux, et en général à tous ceux qui leur opposaient une résistance quelconque ; bons hommes de guerre d'ailleurs, téméraires à souhait, mais faisant meilleure figure au feu qu'à la cour.

Malgré leurs défauts, les deux Saint-Géran (Jean-François et Godefroy son frère, en tous points semblables) furent considérés avec bonté par leur souverain, qu'ils servirent fidèlement dans le moment même où ce grand prince comptait le moins d'amis. Les excès des Saint-Géran leur furent donc constamment pardonnés et en mémoire de leur dévouement le Roi Henry leur garda amitié et reconnaissance. Toutefois, si le monarque fit preuve de mansuétude pour Jean-François, il y avait plus de mérite qu'il ne paraissait. En l'année 1603, La Guiche Saint-Géran n'avait-il pas délivré, en les enlevant à la barbe des archers, des gens de sa maison qui étaient prisonniers, coupables de tentative d'assassinat sur la personne du lieutenant criminel? Le roi punirait-il? Le président Forget alors en place l'eût

désiré : il réclama en vain (1), le roi ne se décida pas à donner tort à un aussi brave serviteur. Quelques années plus tard, en 1617, Saint-Géran, chassé de Moulins par les Moulinois exaspérés, fit le siège de la ville, aidé de six mille hommes recrutés dans la province, et armés par ses soins (2). Voilà de ses traits.

Pourtant, lorsque M. de La Guiche Saint-Géran prit le gouvernement du Bourbonnais, il fut bien accueilli par la municipalité, et lui-même se montra favorablement disposé pour elle, puisqu'il refusa avec un grand désintéressement le plat représentant une belle somme d'argent qu'il était d'usage d'offrir au nouveau Gouverneur. Saint-Géran n'accepta que l'ameublement « convenable à sa qualité », présent de ses sujets ; il consentit encore à recevoir les autres gratifications de bienvenue, le tout s'élevant à la somme de 8 000 livres, que l'on obtint en donnant de nouveaux impôts à toute la province (3).

(1) « Henry IV ayant accordé des lettres d'abolition, le Parlement fit des remontrances », 7 février 1603. Bibl. Nat., Clérembault 1132, f^o 273.

(2) Chanoine REURE, *la Vie et les œuvres d'Honoré d'Urfé*, p. 156, Paris, Plon, 1912.

(3) FAURE, *Histoire de Moulins*, p. 152, 2 vol. Crépin-Leblond, Moulins, 1900.

Mais il est temps de raconter ici les différends mémorables qui s'élevèrent dans les années 1613-1615 entre Diane de Châteaumorand la célèbre *Astrée*, et le chevalier de Chitain, aventure grotesque qui finit bien mal pour le pauvre chevalier, car il y trouva au bout de tout la mort.

En ce temps-là, le chevalier Godefroy de Chitain possédait la terre de Lalière, située aux confins du Bourbonnais et du Forez, et voisine du domaine de Mme Diane de Châteaumorand, épouse d'Urfé, qui fut en son temps, comme l'on sait, aussi belle que courtisée et célèbre. Cette dame, fort vaine de sa beauté et d'un esprit que tous ont reconnu [le poète Loys Papon n'a-t-il pas dit qu'elle était *une perle de son temps, en élégance de perfections désirables aux dames d'honneur, et fluide éloquence, aux discours de toute vertu* (1)], cette dame, donc, était devenue avec les années bien plus acariâtre et bien moins belle qu'autrefois, ce qui est selon les lois de la nature. Dans sa jeunesse, son teint fleuri, ses beaux traits, sa taille majestueuse éblouissaient pour le moins autant que son esprit et son savoir ; aujourd'hui, jalouse de ses prérogatives et de sa puissance,

(1) Chanoine O. REURE, *les Emblèmes d'Anne d'Urfé*, p. 31.

autoritaire, emportée, elle avait cessé de plaire à un époux qui autrefois, on s'en souvient, l'avait dérobée à son propre frère. Aussi cet époux était-il maintenant toujours absent, soit qu'il se rendît à la cour de Savoie (1) où le duc l'appréciait fort, soit qu'il visitât ses propriétés du Bugey ou son cher château de la Bastie, et le Lignon tant vanté par lui, soit encore que le Roi son maître le mandât à la cour. Pendant ce temps, Diane régnait en souveraine à Châteaumorand et partageait ses jours entre le soin de sa beauté et l'exercice de la haute justice sur ses terres et celles de Lalière (un acte véridique datant de l'an 1468 conférait en effet ce droit aux barons de Châteaumorand, Diane ne pouvait l'oublier) (2). Mais l'*Astrée* avait d'autres soucis, et pour conserver sa beauté plus longtemps vivait en recluse, le visage couvert d'un masque, prenant contre les rayons ardents du jour mille précautions ridicules. En outre, on disait Diane malpropre, mais il était difficile de l'affirmer puisque la dame ne sortait guère, craignant à la fois la pluie et le beau temps, le

(1) Le duc de Savoie était alors Charles-Emmanuel.

(2) Lalière avait été pendant trois siècles la propriété de la famille de Vitri. Cet acte était signé André de Vitri. Chanoine REURE, déjà cité, *la Vie et les œuvres d'H. d'Urfé*, p. 157.

soleil et le plus léger zéphir. A ce jeu elle était devenue fort grosse ; Honoré d'Urfé pour toutes ces raisons la négligeait. Diane en prit de l'ombrage et devint jalouse (non sans cause, dit-on), conséquence qui acheva de faire fuir un époux depuis longtemps désabusé. Joignez que Diane de Châteaumorand accouchait chaque année d'enfants difformes qu'elle ne parvenait pas à élever ; elle se consolait en se faisant suivre d'une belle meute de chiens qu'elle recueillait, disait la rumeur du pays, dans son propre lit, et de cela encore qui donc pouvait être certain (1) ? M. Huet, l'académicien, écrivant à Mlle de Scudéry, et lui décrivant Mme Diane, en parle assez lestement (2) : il est visible qu'il n'a point de goût pour la dame qu'il accuse d'être légère et de ne pas s'être tenue à ses seuls maris, mais d'avoir goûté durant sa vie à des plaisirs coupables, qu'elle prit avec ses beaux-frères. Cette dernière accusation paraît toutefois très improbable et doit être une méchante calomnie ; on pense bien que la belle Diane, après avoir eu Anne et ensuite Honoré d'Urfé l'un après

(1) Chanoine REURE, *Esquisse historique de Châteaumorand*.

(2) Lettre de M. Huet à Mlle de Scudéry touchant Honoré d'Urfé et Diane de Châteaumorand (*Dissertations recueillies par M. l'abbé de Tilladet*, t. II).

l'autre comme époux, se plut à choisir ensuite ses amants dans une autre famille

Telle enfin était la voisine de Godefroy de La Guiche, sieur de Chitain : ce dernier, pas plus que le maréchal son frère, pas plus que M. Huet, ne la put souffrir. Une haine terrible, comme il en naît souvent entre deux familles puissantes et rivales, naquit entre la maison des Saint-Géran et celle des Châteaumorand. On voulut l'expliquer en vain par des causes politiques .

Les vraies raisons de cette haine furent plus misérables et renaissaient chaque jour, provoquées par des contrariétés nouvelles et de médiocres querelles. Ce fut à propos d'une grand'mère qui trépassa sur la fin de l'été et fut enterrée dans la chapelle de Lalière, qu'éclata la bataille. Cette grand'mère (1) appartenait bien aux La Guiche Saint-Géran, ainsi que la chapelle élevée par leurs soins, qui contenait déjà un petit défunt, Antoine de La Guiche, frère des autres Saint-Géran. Lorsque la grand'mère mourut, fallait-il donc l'enterrer autre part? On l'enterra dans la chapelle, et pour honorer les morts on leur fit un beau tombeau surélevé au-dessus du sol par

(1) Jacqueline de Changy; elle mourut en 1613 (Chanoine REURE, déjà cité).

des colonnes de marbre. Voyant cela, Diane faillit perdre l'esprit de rage, revendiqua comme sienne la chapelle de Lalière malgré les actes et usages passés. N'avait-elle pas tous les droits sur un sanctuaire qui dépendait de sa haute juridiction? Élever un tombeau au-dessus du sol sans son aveu? quelle impertinence! Et de faire raser les colonnes de marbre. De nouveau le tombeau humblement s'aplatit, et les Saint-Géran se dressèrent pleins de colère. Ils remuèrent la province, levèrent une armée, la dispersèrent autour de Châteaumorand et dans tout le pays d'alentour, enfin firent connaître à la belle Diane comment les Saint-Géran faisaient la guerre. Leur prétexte était qu'ils touchaient à un anniversaire de famille; on devait le célébrer justement dans cette chapelle. Alors, ne fallait-il pas protéger les cérémonies religieuses, les morts, et honorer Dieu en paix? Honoré d'Urfé se trouvait à la cour — un hasard. Les terres de Diane furent envahies, des marauds, par-dessus les murailles du château, la sommèrent de se rendre en l'appelant sans respect « Mme de la Motte Creuse! » On cerna le château, on tua les oies à coups d'arquebuse, on répandit à terre les sacs de blé de la récolte, on brûla les arbres, les hommes vécurent bellement sur les terres des

paysans. M. de Saint-Géran menait lui-même les opérations avec une vivacité sans égale [le pays fut à sec en quatre jours], il installa même son garde-manger dans le « revestoir » de l'église (1) et un tonneau pour les hommes fut juché sur l'autel de Saint-Antoine ; puis on célébra le pieux anniversaire dans la chapelle décorée de mille feux ; après quoi les Saint-Géran disparurent satisfaits et victorieux, au milieu des salves de leurs hommes.

L'affaire fit grand bruit. Mais quoi? elle était faite, pouvait-on réparer de pareils désordres avec un *mea culpa*? En tout cas, ce n'est pas Saint-Géran qui le prononcerait. La cour tenta un arrangement, puis se tut ; on parla ensuite d'un duel entre Urfé et Jean-François de La Guiche Saint-Géran. Eut-il lieu? En 1619, Jean-François fut nommé maréchal. En 1620, la belle Diane mourut, et Godefroy de Chitain, sommé par l'héritier de Diane, Jean-Claude de Levis, de lui rendre raison, fut tué tout vif en représailles treize ans après l'aventure de la basse-cour : ainsi

(1) Il prit l'église le 7 novembre 1613. V. Chanoine REURE, *la Vie et les œuvres*, déjà cité. — V. aussi *Revue du Lyonnais* : « Histoire de Lalière ». — Archives historiques du Bourbonnais, 1890 et 1891. — Archives de Châteaumorand. — *Œuvres de Malherbe*, t. III, p. 375, etc.

Godefroy de Chitain paya-t-il de sa personne le massacre des poulets de l'*Astrée*.

Telle est l'aventure de Diane et des Saint-Géran. Il ne faudrait pas s'en scandaliser trop fort, mais considérer qu'en ce temps-là les mœurs étaient plus rudes que du nôtre, que l'on ne prenait pas tant de façons pour tirer l'épée quand il était pressant de le faire, qu'en un mot notre temps est aux bavards et non aux hommes d'action : autant dire qu'on ne respecte plus personne aujourd'hui.

On a vu la bravoure du maréchal de Saint-Géran, d'autres la nommeraient de l'audace, en tout cas le courage ne lui manquait point. Malgré cela, des mauvaises langues ont affirmé qu'il ne mérita point son bâton, et qu'on le lui donna « pour l'empêcher de crier » quand Luynes fut fait connétable (1) : il ne faut rien en croire. L'histoire du maréchal de La Guiche est unie, comme le cœur l'est au corps, à l'histoire de la France ; d'ailleurs chacun connaît sa présence au siège d'Orléans, à Ivry où il fit merveille, à Rouen, à Amiens (il y fut blessé et eut quatre chevaux tués), au siège de Chartres, à Laon, Dreux, la Fère

(1) TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. VI, p. 462.

et à Clérac, où il commanda durant la guerre des protestants. Il est vrai qu'à Clérac, maréchal tout neuf, il se fit rappeler à l'ordre par Lesdiguières qui n'était encore que maréchal de camp, et qui, malgré cela, lui fit dire de « se retirer parce qu'il était allé à l'escarmouche comme un simple officier (1) » ; le maréchal de Saint-Géran fut encore près du roi à Montauban, à Montpellier ; enfin partout, comme l'on dit, « où il y avait des coups à donner et à recevoir ».

Pendant la guerre de Guyenne qui fut si dure qu'après les victoires « on ne faisait que pendre (2) », on décréta que les officiers comme les soldats devaient payer leurs hôtes avec leur solde qui était calculée à cet effet. Mais si quelques-uns payaient ce qu'ils prenaient, beaucoup d'autres ne payaient rien : le maréchal de Saint-Géran avec M. du Hallier furent de ceux qui ne payaient rien (3).

Le maréchal de Saint-Géran était de taille imposante, fort chevelu, et barbu comme on l'était au temps de la Ligue : c'est dire que sa barbe était taillée en pointe au fin bout du menton ; il avait les yeux beaux mais assez saillants, en résumé

(1) Correspondance de Bussy (1672), p. 101.

(2) BATIFFOL, *Au temps de Louis XIII*, p. 129.

(3) *Id.*

un bel homme ; mince dans sa jeunesse, il devint fort gras par la suite et en souffrit pour ses intrigues amoureuses, car il fut galant autant que gras (1).

Pour son malheur, il courtoisait, du temps qu'il était gras, une dame qui lui déclara tout de go qu'il était « trop pourceau pour être aimé », et le maréchal se mit incontinent à boire du vinaigre afin de maigrir ; il y réussit et on dit qu'il triompha de la dame, mais pour se venger du traitement qu'elle lui fit subir, et de tous ses jeûnes, La Guiche conta partout l'aventure (2).

Anne de Tournon, sa première femme, lui apporta en dot le château de La Palisse, beau joyau, le plus « considérable et le plus magnifique de la province », bâti au-dessus de la ville de La Palisse, laquelle est composée de deux cents feux. A ce château étaient attachés les droits de guet et garde, de blairie, de banalité de fours, de banvin et de camponage, etc... ; il comprenait aussi « toutes les autres terres de la maison de Chabannes situées en Bourbonnais, qui restèrent

(1) M. le marquis de La Guiche possède, au château de Chaumont, un beau portrait du maréchal de La Guiche (V. aussi Bib. Nat., Cabinet des Estampes).

(2) TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, déjà cité, vol. VI, p. 464, sq.

dans sa descendance « jusqu'au siècle suivant (1) ».

En 1614, Anne de Tournon mourut. Le galant maréchal ne put longtemps supporter son veuvage et se remaria quatre ans après avec haute et puissante dame Suzanne aux Épaules, veuve elle-même d'un seigneur de Longaunay et fille de Henry Robert aux Épaules, seigneur de Sainte-Marie du Mont, famille normande par conséquent. Cet Henry Robert aux Épaules fut, comme Philibert de La Guiche, fort ami du roi Henry le quatrième. Il résidait d'ordinaire dans son château de Sainte-Marie du Mont, qui était fort beau, flanqué de tours et situé au milieu du village, l'autre face donnant sur le pays avoisinant, le tout entouré de prés et de beaux arbres, comme il s'en voit beaucoup dans cette contrée (2).

La famille aux Épaules et surtout Henry Robert avaient été, non fondateurs de l'église, — elle fut construite trois cents ans avant eux, — mais bienfaiteurs de cette église, c'est dire que sa famille et lui-même s'occupèrent leur vie durant de l'embellir et consacrèrent aux institutions reli-

(1) Comte Henri DE CHABANNES, *Histoire de la Maison de Chabannes*, déjà cité.

(2) Le château existe toujours à Sainte-Marie du Mont méconnaissable aujourd'hui.

gieuses de son gouvernement d'immenses biens (1). On peut voir encore aujourd'hui, aux parois du sanctuaire, la statue armée et agenouillée de Robert aux Épaules, priant. A ses côtés, sont ses gantelets et son casque. Derrière la statue, sur une plaque de marbre noir, on lit une belle inscription à sa louange.

Chaque époux, dans cette nouvelle union — celle du maréchal de La Guiche et de la dame de Longaunay — apportait à la communauté les enfants nés de l'union précédente : la dame, une fille, Suzanne ; le maréchal, six enfants, dont un fils aîné, Claude-Maximilien ; il faut dire que sur ces six enfants, le maréchal avait déjà marié la plus jolie de ses filles, Marie-Gabrielle, âgée de douze ans, à Chazeron, qui en avait dix-sept. Cela fait, on expédia le petit époux en Italie, où il gagna un redoutable mal (2), après quoi il revint, rapportant ce qu'il avait gagné, que Marie-Gabrielle prit à son tour ; Chazeron mourut peu après, et la jolie dame demeura veuve et... malade, ce qui ne la gêna guère, comme on le verra par la suite.

(1) Renseignements communiqués par M. Hue curé de Sainte-Marie du Mont.

(2) TALLEMANT DES RÉAUX, déjà cité, vol. VI, p. 464.

Maire-Gabrielle de Chazeron veuve ne fut pas bien traitée, dit-on, par son père qui la mena fort durement (1) et la fouetta, ce dont elle ne s'accommodait point. Il n'est donc pas téméraire de penser que cette jeune dame aspirait dès lors à changer de condition.

Comme la veuve de Longaunay avait une fille et le maréchal un fils (2), ils résolurent de conclure deux mariages au lieu d'un : le leur, et celui de leurs enfants. C'est pourquoi deux contrats furent signés en l'an 1619 : celui du maréchal et de la dame de Longaunay à Rouen le 23 janvier devant Martin Hubert et Guerin Bernard, tabellions royaux ; celui de Suzanne de Longaunay et de Claude-Maximilien, trois semaines après (3).

Le maréchal dans son contrat, faisait don à sa femme de la somme de 100 000 livres en trois lettres de change. La dame de son côté, apportait ses « habillements, bagues et bijoux, meubles (estimés 17 500 livres), carrosse et six chevaux, deux haquenées et litière » ; à titre de garantie,

(1) TALLEMANT DES RÉAUX, déjà cité, vol. VI, p. 464.

(2) Le maréchal eut du premier lit : Claude-Maximilien de La Guiche, seul enfant mâle ; Marie-Gabrielle de La Guiche ; Jacqueline-Gabrielle ; puis Marie, Suzanne et Louise, toutes trois religieuses à Marcigny.

(3) Archives de l'Allier, B. 737, f. 1.

le marié assurait en cas de décès une somme de 12 000 livres, en dehors de ses autres dotations, à son épouse.

Suzanne de Longaunay quitta donc la Normandie pour suivre son époux en Bourbonnais, dont il était gouverneur ; sa fille et Claude-Maximilien y vécurent avec eux. Restaient au maréchal trois filles qui moururent nonnes, et une autre qui n'avait aucune vocation pour le devenir : Jacqueline, forte tête qui vit sans joie l'union de son père, et se montra jalouse dès le premier jour de Claude et de la jeune femme.

Quoique possédant le somptueux château de La Palisse, la famille de La Guiche l'habitait peu, et lui préférait la terre de Saint-Géran de Vaux, située en plein Bourbonnais à cinq lieues de Moulins. Saint-Géran de Vaux il est vrai, était en ce temps un magnifique domaine, et le parc de 400 hectares, entouré de terres qui en mesuraient 500, formait un fief considérable contenant bois, vergers, étangs, labours, pâturages, garennes, vignes, terres gagnables et non gagnables, chaumes, bruyères, terres gagnées et non gagnées, le tout fournissant un revenu de 50 000 livres, ce qui était d'importance (1).

(1) Aveu de dénombrement, par Jean de Chauvigny, chevalier de la seigneurie de Saint-Géran de Vaux, du 8 jan-

Quant au château, il fut reconstruit par le maréchal de Saint-Géran sur les fondations du précédent. Le donjon lui donnait alors un aspect plus revêche, douze belles allées traversaient le parc et aboutissaient en étoile devant la façade, entourée, comme tous les bâtiments, de fossés ; à l'extrémité de chacune de ces allées s'élevait une grille qui donnait accès dans la campagne. L'aile droite, entièrement construite en briques et flanquée au nord de petites poivrières, baigne dans une douve. Derrière ces murs de briques rouges sont les appartements habités par la dame de Saint-Géran.

Un perron surélevé de quelques marches dans la cour d'honneur y mène ; après le vestibule qui reçoit le fort bel escalier montant à la chapelle, une galerie étroite s'étend à main gauche, et dessert toute la longueur du rez-de-chaussée de ce côté du château ; cette galerie est assez sombre, quoique prenant jour sur la cour d'honneur, mais les ouvertures y sont rares. D'abord, on peut voir un grand cabinet ou salle, puis une autre salle munie d'une cheminée basse où attendaient sans

vier 1443 (Y. X. St), versé aux Archives départementales de l'Allier. C'est une copie faite au dix-huitième siècle d'un *vidimus* du 9 octobre 1496.

doute les valets. Cette salle-ci précède la chambre à coucher de la dame de La Guiche Saint-Géran, qui avait alors trois portes : la première ouvrant sur les appartements de Claude-Maximilien (1), la seconde sur la salle des gardes munie de la cheminée basse dont il a été parlé déjà, la troisième enfin sur le chemin de ronde, qui surplombe la douve. Ce que nous appelons chemin de ronde était dénommé pompeusement, au temps de cette histoire, « une terrasse entourée de bons fossés revêtus d'une bonne muraille de briques, flanquée de deux pavillons » (2) ; ... dans le plus proche couchaient les valets du seigneur de Saint-Géran (3). »

La chambre de Suzanne de Longaunay est grande, point claire ni gaie, mais au contraire assez mélancolique. Le lit était placé en son temps tout contre la paroi du mur près la porte d'entrée de la salle d'attente qui a une cheminée ; des *bonnes grâces* de bois découpé et peint dans le goût de cette époque, simulant des draperies et des

(1) Aujourd'hui salle des gardes. Cette salle possède une fort belle cheminée provenant de la succession du marquis d'Effiat.

(2) Bibl. Nat. Fonds Clérembault, 780. *La cause Saint-Géran*. Fm.

(3) *Ibid.*

*Cet ouvrage
a été achevé d'imprimer sur les presses*

de la

LIBRAIRIE PLON

le 26 janvier 1927.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

Couverture :

Conception graphique – Manon Lemaux

Typographie – Linux Libertine & Biolinum, Licence OFL

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

